

REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 121 – 10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le **jeudi 30 mars 2023 à 18 heures.**

Affiché le 27 mars 2023



ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2022 ;
- Compte administratif 2022 ;
- Compte de gestion 2022 du Comptable Public ;
- Affectation du résultat 2022 ;
- Vote des taux d'imposition 2023 ;
- Budget primitif 2023 ;
- Convention de participation financière de la Ville de Castres à la réfection du pont des Salvages ;
- Demande d'aides financière pour la restauration du toit de l'Eglise Saint Pierre ;
- Enveloppe indemnitaire du personnel ;
- Participation de la commune à la protection sociale santé des personnels titulaires de catégorie C
- Prix du repas et boissons Fête Médiévale 2023 ;
- Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet en poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} janvier 2023 (avancement de grade) ;
- Transformation de deux postes d'adjoints technique principaux 2^{ème} classe à temps non complet en poste d'adjoints techniques principaux 1^{ère} classe à temps non complet au 1^{er} avril 2023 (avancements de grade) ;
- Transformation d'un poste d'adjoint technique à temps complet en poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet au 3 mai 2023 (avancements de grade) ;
- Transformation d'un poste d'adjoint technique à temps non complet en poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet au 1^{er} janvier 2023 (avancements de grade) ;
- Transformation d'un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps non complet en poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps non complet au 1^{er} janvier 2023 (avancement de grade) ;
- Transformation d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet en poste d'agent de maîtrise principal à temps complet au 1^{er} janvier 2023 (avancements de grade) ;
- Transformation d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet en poste d'agent de maîtrise principal à temps complet au 1^{er} septembre 2023 (avancements de grade) ;